

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE
D'AVESNES LES AUBERT

DELIBERATION N° 1/05/04/2024 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 AVRIL 2024
concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé
Madame BASQUIN – Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. BASQUIN Alexandre, Maire**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice **2023**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2023** au **31 Décembre 2023**, y compris celles relatives à la clôture complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à **Avesnes-les-Aubert**, le 5 avril 2024

Présents : Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Ayant donné procuration : Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELE à C. MASSE.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Suffrages exprimés : 27

Pour expédition conforme,

VOTE

Pour : 27
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Maire,



Alexandre BASQUIN

Le Secrétaire de séance,



Thomas CARON

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215900374-20240405-1_05_04_2024-DE

S²LO

Résultats budgétaires de l'exercice

33000 - AVESNES-LES-AUBERT -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 577 079,86	3 634 892,93	7 211 972,79
Titres de recette émis (b)	1 289 029,06	3 369 392,50	4 658 421,56
Réductions de titres (c)	225 000,00	49 372,00	274 372,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 064 029,06	3 320 020,50	4 384 049,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 577 079,86	3 634 892,93	7 211 972,79
Mandats émis (f)	1 187 579,52	2 885 225,32	4 072 804,84
Annulations de mandats (g)		71 457,43	71 457,43
Dépenses nettes (h = f - g)	1 187 579,52	2 813 767,89	4 001 347,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	123 550,46	506 252,61	382 702,15

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33000 - AVESNES-LES-AUBERT -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	370 217,52		-123 550,46		246 667,06
Fonctionnement	413 213,07		506 252,61		919 465,68
TOTAL I	783 430,59		382 702,15		1 166 132,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	783 430,59		382 702,15		1 166 132,74

33000 - AVESNES-LES-AUBERT -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AVESNES-LES-AUBERT - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

05 AVR. 2024

à AVESNES-LES-AUBERT,

le 05 AVR. 2024

Le Maire,



Alexandre BASQUIN

Le Secrétaire de séance,



Thomas CARON



59	000	037	DELIBERATION N° 2/05/04/2024 DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de conseillers en exercice	27
Département du NORD				Nombre de conseillers présents	21
Séance du 5 avril 2024				Nombre de suffrages exprimés	25
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'AVESNES-LES-AUBERT					

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Mme TESSON Roselyne**, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 adressé par **M. BASQUIN Alexandre**, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2022		370 217,52		413 213,07	0,00	783 430,59
Résultats affectés					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	1 187 579,52	1 064 029,06	2 813 767,89	3 320 020,50	4 001 347,41	4 384 049,56
TOTAUX	1 187 579,52	1 434 246,58	2 813 767,89	3 733 233,57	4 001 347,41	5 167 480,15
Résultats de clôture		246 667,06		919 465,68	0,00	1 166 132,74
Restes à réaliser	662 350,00	180 276,00			662 350,00	180 276,00
TOTAUX CUMULES	662 350,00	426 943,06		919 465,68	662 350,00	1 346 408,74
RESULT. DEFINITIFS		-235 406,94		919 465,68		684 058,74

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C PAVAUX, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Ayant donné procuration : Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUEILLE à C. MASSE.

Pour expédition conforme, le 05 avril 2024

VOTE Pour : 25
Abstentions : 0
Contre : 0

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Maire,



Alexandre BASQUIN

Le Secrétaire de séance,



Thomas CARON

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE PRÉSENTATION FINANCIÈRE

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire. Celui-ci doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

D'autre part, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans la séance où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président et que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

L'Ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du Budget Principal ainsi que les Comptes Administratifs des éventuels Budgets Annexes.

Les réalisations de l'exercice s'établissent par section comme suit :

- Section de fonctionnement (hors affectation)
 - Dépenses : 2.813.767,89 €,
 - Recettes : 3.733.233,57 €.

- Section d'investissement
 - Dépenses : 1.187.579,52 €,
 - Recettes : 1.064.029,06 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est à noter notamment et à titre de précision, que les charges à caractère général se sont élevées à 866.464,17 € (*soit 30,8 % des charges de fonctionnement*). Les charges de personnel étaient de 1.220.340,43 € (*soit 43,4 % des charges de fonctionnement*).

Pour les recettes de fonctionnement, il est à noter que les deux postes les plus importants sont les impôts et taxes : 1.620.429,81 € (*soit 43,4 % des recettes de fonctionnement*) et les dotations et participations : 1.341.083,42 € (*soit 35,9 % des recettes de fonctionnement*).

Pour les dépenses d'investissement, nous pouvons noter notamment que les dépenses d'équipement s'élèvent à 969.578,60€.

Le capital des emprunts s'est élevé à 162.417,50 €.

En recettes d'investissement, le montant des subventions perçues s'élève à 883.344.24 €.

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Compte Administratif 2023 présente les résultats définitifs suivants :

- **Section de fonctionnement :** + 919 465,68 €,
- **Section d'investissement :** + 246 667,06 €.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE AVESNES AUBERT : COMMUNE AVESNES AUBERT (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : SGC DE CAUDRY

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	2 813 767,89	3 320 020,50
	B	1 187 579,52	1 061 573,64
+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	0,00	413 213,07
	D	0,00	370 217,52
+			
=			
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 4 001 347,41	= G + H + I + J 5 165 024,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		E	K
Section de fonctionnement		0,00	0,00
Section d'investissement		662 350,00	180 276,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E + F 662 350,00	= K + L 180 276,00
RESULTAT CUMULE		= A + C + E	= G + I + K
Section de fonctionnement		2 813 767,89	3 733 233,57
Section d'investissement		1 849 929,52	1 612 067,16
TOTAL CUMULE		= A + B + C + D + E + F 4 563 697,41	= G + H + I + J + K + L 5 345 300,73

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

COMMUNE AVESNES AUBERT - Principal - CA - 2023

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES :
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Date de convocation : 29 MARS 2024

Présenté par le Maire (1),
 A AVESNES-LES-AUBERT, le 05 AVR. 2024

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



Alexandre BASQUIN

Thomas CARON

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
 A AVESNES-LES-AUBERT, le 05 AVR. 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

M. BASQUIN ALEXANDRE	
M. BISIAUX ANDRE	
M. CARON Thomas	
M. CHASTIN Yannick donne procuration à M. CLAISSE Christophe	
M. CLAISSE Christophe	
M. GLACET Yann	
M. GOFFART ANDRE donne procuration à M. Bisiaux André	
M. HERBIN JEAN-BAPTISTE	
M. LECLERCQ Olivier	
M. MAILLARD LAURENT	
M. PAVAUX JEAN-CLAUDE	
M. RUELLE Didier donne procuration à M ^{me} MASSE Claudine	
M. SANTER THIERRY	
M. WAXIN VINCENT	
Mme BERNIER JEANNE-MARIE donne procuration à M ^{me} TESSON ROSELYNE	
Mme BOZION FRANCOISE donne procuration à M. BASQUIN Alexandre	
Mme GERNEZ DOMINIQUE	
Mme LEDUC Estelle	
Mme LEGRAND Eliane	

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

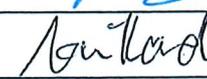
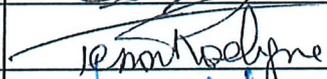
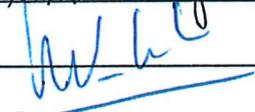
S'LO

ID : 059-215900374-20240405-2_05_04_2024-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Mme LESAGE DENISE	
Mme MAILLARD Adelaïde	
Mme MASSE Claudine	
Mme MOREAU CLAUDINE donne procuration à M ^{me} WATIOTIENNE Sylvie	
Mme PORTIER CAROLE	
Mme SORREAU ANNIE	
Mme TESSON ROSELYNE	
Mme WATIOTIENNE Sylvie	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 12 AVR. 2024
12 AVR. 2024

A AVESNES-LES-AUBERT, le
12 AVR. 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
9008	2031	510	Frais d'études	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	3 600,00
902023	2031	510	Frais d'études	40 000,00	18 758,40	21 241,60	1 809,60	21 000,00
90213	2031	020	Frais d'études	12 300,00	9 072,00	3 228,00	12 708,00	3 220,00
9040	2051	020	Concessions et droits similaires	5 000,00	2 861,38	2 138,62	0,00	2 130,00
9063	202	020	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	4 000,00	780,00	3 220,00	0,00	3 200,00
9065	2031	020	Frais d'études	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
20 Immobilisations incorporelles				91 300,00	31 471,78	59 828,22	14 517,60	58 150,00
9008	2158	510	Autres install., matériel et outillage techniques	25 000,00	6 840,00	18 160,00	0,00	18 000,00
9008	2151	510	Réseaux de voirie	90 000,00	52 340,88	37 659,12	0,00	37 650,00
902023	2151	510	Réseaux de voirie	1 500 000,00	230 321,50	1 269 678,50	0,00	122 000,00
90213	2138	020	Autres constructions	342 000,00	7 224,40	334 775,60	0,00	334 000,00
9040	21838	020	Autre matériel informatique	15 000,00	6 237,75	8 762,25	0,00	8 750,00
9061	21318	020	Autres bâtiments publics	76 000,00	8 300,14	67 699,86	0,00	61 000,00
9064	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	6 000,00
9071	21318	020	Autres bâtiments publics	80 000,00	75 182,70	6 817,30	0,00	6 800,00
9071	2138	020	Autres constructions	15 000,00	4 819,20	10 180,80	0,00	10 000,00
21 Immobilisations corporelles				2 153 000,00	389 266,57	1 763 733,43	0,00	604 200,00
Total Dépenses d'investissement				2 244 300,00	420 738,35	1 823 561,65	14 517,60	662 350,00
Total Dépenses				2 244 300,00	420 738,35	1 823 561,65	14 517,60	662 350,00

Fait à AVESNES-LES-AUBERT le 28/12/2023

A Caudry, le 23/01/2024



Signature - Cachet



Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
90214	1313	020	Départements	188 200,00	0,00	-188 200,00	0,00	105 000,00
90214	13461	020	Dotation d'équipement des territoires ruraux	75 276,00	0,00	-75 276,00	0,00	75 276,00
13	Subventions d'investissement r			263 476,00	0,00	-263 476,00	0,00	180 276,00
Total Recettes d'investissement				263 476,00	0,00	-263 476,00	0,00	180 276,00
Total Recettes				263 476,00	0,00	-263 476,00	0,00	180 276,00

Fait à AVESNES-LES-AUBERT le 28/12/2023

A Caudry, le 16/01/2024



Signature - Cachet



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

OBJET : N° 3/05/04/2024 AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2023

VOTE :	Pour :	27
	Abstentions :	0
	Contre :	0

3 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023**Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances**

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M 57, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé ci-après l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2023

1) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Total des Charges :	1 187 579,52	Total des Produits :	1 064 029,06
---------------------	---------------------	----------------------	---------------------

Résultat :	-123 550,46	Résultat Antérieur :	370 217,52
------------	--------------------	----------------------	-------------------

Résultat Comptable Cumulé :	246 667,06
-----------------------------	-------------------

Dépenses engagées non mandatées :	662 350,00
-----------------------------------	-------------------

Recettes justifiées non réalisées :	180 276,00
-------------------------------------	-------------------

Résultat Budgétaire :	-235 406,94
-----------------------	--------------------

2) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Total des Dépenses :	2 813 767,89	Total des Recettes :	3 733 233,57
----------------------	---------------------	----------------------	---------------------

Résultat :	506 252,61	Résultat Antérieur :	413 213,07
------------	-------------------	----------------------	-------------------

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Résultat de l'année :	506 252,61
-----------------------	-------------------

Résultat Antérieur :	413 213,07
----------------------	-------------------

Virement Investissement :	
---------------------------	--

Résultat à affecter :	919 465,68
-----------------------	-------------------

4) AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215900374-20240405-3_05_04_2024-DE



Couverture du déficit d'investissement compte 1068

--

Autofinancement complémentaire compte 1068

235 406,94

Report à nouveau compte 002

684 058,74

Total affecté à la ligne 001

246 667,06

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise lors du Budget Primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir pris connaissance

ADOpte l'affectation définitive des résultats 2023 telle que présentée

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR, 2024

Et publication le 12 AVR, 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAUX, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

N° 4/05/04/2024 – FISCALITÉ LOCALE 2024

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti Taux 47,26 %,
- Taxe sur le foncier non bâti Taux 62,20 %,
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale Taux 14,20 %.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti Taux 47,26 %,
- Taxe sur le foncier non bâti Taux 62,20 %,
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale Taux 14,20 %.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

COMMUNE : 037 AVESNES LES AUBERT
ARRONDISSEMENT : 59 CAMBRAI
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE CAUDRY

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 999 725	47,26	110,50	2 070 000	978 282	47,26	978 282
Taxe foncière non bâties (TFNB)	88 231	62,20	131,91	91 600	56 975	62,20	56 975
Taxe d'habitation (TH)	140 618	14,20	92,23	102 900	14 612	14,20	14 612
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 049 869	1 049 869	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	1 049 869	1,000 000	978 282
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 049 869	1,000 000	56 975
Taxe d'habitation (TH)	1 049 869	1,000 000	14 612
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Produit total souhaité = 1 049 869

Produit total de référence (total colonne 5) = 1 049 869

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	15 371			26 509	0	38 623	92 850	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 049 869	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	173 353	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	1 223 222
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

À LILLE
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le 05/04/24
Pour la Préfecture

Séance du 04

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	21	27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BASQUIN ALEXANDRE, M. BISIAUX ANDRE, M. CARON Thomas, M. CLAISSE Christophe, Mme GERNEZ DOMINIQUE, M. GLACET Yann, M. HERBIN JEAN-BAPTISTE, M. LECLERCQ Olivier, Mme LEDUC Estelle, Mme LEGRAND Eliane, Mme LESAGE DENISE, M. MAILLARD LAURENT, Mme MAILLARD Adelaïde, Mme MASSE Claudine, M. PAVAUX JEAN-CLAUDE, Mme PORTIER CAROLE, M. SANTER THIERRY, Mme SORREAU ANNIE, Mme TESSON ROSELYNE, Mme WATIOTIENNE Sylvie, M. WAXIN VINCENT

Procurator(s) :

Mme BERNIER JEANNE-MARIE donne pouvoir à Mme TESSON ROSELYNE, Mme BOZION FRANCOISE donne pouvoir à M. BASQUIN ALEXANDRE, Mme MOREAU CLAUDINE donne pouvoir à Mme WATIOTIENNE Sylvie, M. CHASTIN Yannick donne pouvoir à M. CLAISSE Christophe, M. GOFFART ANDRE donne pouvoir à M. BISIAUX ANDRE, M. RUELLE Didier donne pouvoir à Mme MASSE Claudine.

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
12/04/2024

Étai(en)t absent(s) :

Mme BERNIER JEANNE-MARIE, Mme BOZION FRANCOISE, M. CHASTIN Yannick, M. GOFFART ANDRE, Mme MOREAU CLAUDINE, M. RUELLE Didier.

Étai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^{A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :}
 M. CARON Thomas

12/04/2024
et publication du
12/04/2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alexandre BASQUIN, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses :	3 323 265,70
Recettes :	3 805 339,70

Fonctionnement

Dépenses :	4 054 408,74
Recettes :	4 054 408,74

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	3 985 615,70 (dont 662 350,00 de RAR)
Recettes :	3 985 615,70 (dont 180 276,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	4 054 408,74 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	4 054 408,74 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à AVESNES-LES-AUBERT

MAIRE BASQUIN Alexandre

le(s) secrétaire(s) de séance




Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances**NOTE DE PRÉSENTATION FINANCIÈRE**

Le Budget Primitif 2024 s'inscrit dans un contexte budgétaire tendu lié à la stagnation des dotations, à la perpétuelle augmentation des transferts de charges, à l'inflation, aux revalorisations successives non compensées du point d'indice des agents territoriaux, à la flambée des coûts de l'énergie ou encore à la hausse des coûts liés à la restauration scolaire, entre autres.

Ces éléments ont un impact important sur les capacités financières et d'autofinancement de l'ensemble des collectivités locales, y compris la nôtre. Notre commune devra encore assumer des efforts budgétaires importants liés.

Sans oublier les cotisations aux différents syndicats intercommunaux qui augmentent, à l'image de notre cotisation au SDIS qui passe cette année encore de 114 948 € en 2023 à 121 317 € en 2024, après déjà avoir augmenté de 6 862 € entre 2022 à 2023.

Rappelons encore que la municipalité a eu à assumer la nouvelle compétence liée à la gestion des eaux pluviales urbaines via une diminution de la dotation de compensation versée par la CA2C qui ne cesse d'augmenter également.

Ainsi, pour assurer l'équilibre budgétaire du présent exercice, il est plus que nécessaire de faire preuve d'une réelle prudence budgétaire, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et de rechercher toutes les ressources budgétaires nécessaires, notamment en matière de subventions.

Il est à rappeler encore que la municipalité n'a aucune visibilité au regard de la compensation liée à la suppression de la Taxe d'Habitation. Les collectivités ont en effet perdu une grande part de leur autonomie fiscale. Il est donc proposé de poursuivre la vigilance engagée sur les dépenses de fonctionnement afin de conserver des marges de manœuvre pour alimenter la section d'investissement.

Investissements qu'il nous faut prioriser car il est évident que nous ne pouvons investir sans réserve.

Pour le Budget Primitif 2024, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi à la somme de 4.054.408 €.

Les chapitres principaux en dépenses de cette section sont :

- Les charges de personnel prévisionnelles qui s'élèvent à 1.444.805 €, calculées au vu de l'état actuel des effectifs et de l'évolution naturelle à prévoir des carrières des fonctionnaires territoriaux ;
- Les charges à caractère général s'élèvent à 1.225.615 € ;
- Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 444.075 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel des impôts et taxes qui s'élèvent à 1.673.250 €. Cette légère augmentation est due à la revalorisation automatique des bases fiscales par l'État.

Les dotations et participations s'élèvent à 1.382.000 € (1.341.083 € en 2023).

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 3 354.800 €).

Concernant les dépenses de cette section d'investissement :

- Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèvent à 3.144.800 € ;
- Les reports de programmation sont de 662.350 € ;
- Le remboursement des emprunts en capital s'élève à 138.465 € (en annuités constantes).

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons évoquer les reports de crédits de 180.276 € et les prévisions nouvelles d'un montant de 2.653.678 €.

Évidemment les investissements sont fléchés au regard des recettes perçues. Ce sont bien les subventions obtenues qui détermineront l'engagement ou non des investissements inscrits au Budget Primitif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE AVESNES AUBERT : COMMUNE AVESNES AUBERT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : SGC DE CAUDRY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
	3 323 265,70		3 558 672,64
+			
REPORTS			
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	662 350,00	180 276,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 246 667,06
=			
	Total de la section d'investissement (2)	3 985 615,70	3 985 615,70

VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		4 054 408,74	3 370 350,00
+			
REPORTS			
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 684 058,74
=			
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 054 408,74	4 054 408,74

TOTAL DU BUDGET (4)		8 040 024,44	8 040 024,44
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées et non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Présenté par le Maire (1),

A AVESNES-LES-AUBERT, le 05/04/2024

Le Maire,

Alexandre
Basquin

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A AVESNES-LES-AUBERT, le 05/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. BASQUIN ALEXANDRE	
M. BISIAUX ANDRE	
M. CARON Thomas	
M. CHASTIN Yannick donne pouvoir à M. CLAISSE Christophe	
M. CLAISSE Christophe	
M. GLACET Yann	
M. GOFFART ANDRE donne pouvoir à M. BISIAUX ANDRE	
M. HERBIN JEAN-BAPTISTE	
M. LECLERCQ Olivier	
M. MAILLARD LAURENT	
M. PAVAUX JEAN-CLAUDE	
M. RUELLE Didier donne pouvoir à Mme MASSE Claudine	
M. SANTER THIERRY	
M. WAXIN VINCENT	
Mme BERNIER JEANNE-MARIE donne pouvoir à Mme TESSON ROSELYNE	
Mme BOZION FRANCOISE donne pouvoir à M. BASQUIN ALEXANDRE	
Mme GERNEZ DOMINIQUE	
Mme LEDUC Estelle	
Mme LEGRAND Eliane	

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

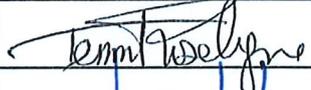
Publié le

ID : 059-215900374-20240405-5_05_04_2024-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

S²LOW

Mme LESAGE DENISE	
Mme MAILLARD Adelaïde	
Mme MASSE Claudine	
Mme MOREAU CLAUDINE donne pouvoir à Mme WATIOTIENNE Sylvie	
Mme PORTIER CAROLE	
Mme SORREAU ANNIE	
Mme TESSON ROSELYNE	
Mme WATIOTIENNE Sylvie	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **12 AVR, 2024**

12 AVR, 2024

A AVESNES-LES-AUBERT, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

12 AVR, 2024

Le Maire,



Alexandre Basquin

Le secrétaire de séance



Thomas Caron

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
MUNICIPAL
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAUX, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

N° 6/05/04/2024 – SUBVENTIONS 2024

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des subventions 2024 telles que proposées.

Adopté **À L'UNANIMITÉ** moins les élus qui n'ont pas pris part au vote, comme détaillé dans l'état ci-annexé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

SUBVENTIONS	PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS 2024	VOIX POUR	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
A.P.E. Collège Paul Langevin	300,00	27	
A.P.E. Ecoles Primaire et Maternelle	3 600,00	27	
Amicale des Anciens d'Algérie (FNACA)	750,00	27	
Amicale des Sapeurs Pompiers	750,00	26	V. WAXIN
Amicale du Personnel Communal Retraité	3 300,00	27	
Arts et Culture - Loisirs Pour Tous	2 000,00	27	
Avesnes cyclospor	600,00	27	
Baby Foot Avesnois	500,00	27	
Club de Judo Jujitsu d'Avesnes	900,00	27	
Comité des Fêtes	3 500,00	27	
Coopérative Scolaire Danièle Casanova	500,00	27	
Coopérative Scolaire Joliot Curie	650,00	27	
Cultur' Danse	1 500,00	25	R. TESSON + 1 PROC. J-M. BERNIER
Groupe Arpège (avec partitions)	4 000,00	27	
Harmonie Batterie (avec partitions et instruments)	3 600,00	27	
Harmonie Batterie - subv. excep. tambour élections	50,00	27	
Karaté Club Avesnois	1 000,00	27	
Les Godillots Avesnois - section marche	500,00	27	
Les Godillots Avesnois - section yoga	250,00	27	
Les Majorettes	3 000,00	27	
Les Pêcheurs Avesnois	650,00	27	
Les Pétaqueux	450,00	27	
Les Pétaqueux (subv. excep. concours Ducasse Septembre)	85,00	27	

Les Randonneurs Avesnois	500,00	27	
Olympique Club Avesnois	11 000,00	27	
Secours Populaire Comité Local Avesnes	1 500,00	27	
Société de Chasse d'Avesnes	400,00	27	
Tennis Club Avesnois	1 650,00	27	
Union des Retraités et Personnes Agées	840,00	26	E. LEGRAND
Y'S'Ront Toudis Là	750,00	27	
Billonneux Avesnois	250,00	27	
Zumba Fitness	400,00	27	
Souvenir Français	50,00	27	
Vieux Motard Que Jamais	400,00	27	
Sport Fitness	160,00	27	
Loisirs et Voyages	500,00	27	
TOTAUX	50 835,00		
SUBVENTION C.C.A.S.	110 000,00		
PARTICIPATIONS			
Action - Propreté en Ville	24 900,00	22	L. MAILLARD , J-B. HERBIN, S. WATIOTIENNE + 1 PROC. C. MOREAU, J-C. PAVAUX
Action - Espace de Vie Sociale	3 500,00	22	L. MAILLARD , J-B. HERBIN, S. WATIOTIENNE + 1 PROC. C. MOREAU, J-C. PAVAUX

Les associations : Don du sang, Groupe Emmanuel, Amicale du Personnel Communal Actif n'ont pas sollicité de subvention.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
MUNICIPAL
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAUX, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 22

N° 7/05/04/2024 – COTISATION POUR L'ASSOCIATION ACTION

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

La commune d'Avesnes-les-Aubert est adhérente à l'association intercommunale ACTION.

À ce titre, la municipalité est appelée à régler une cotisation annuelle fixée en 2024 à 728,00 €.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette cotisation.

DÉCISION

À L'UNANIMITÉ (ne prennent pas part au vote les délégués d'ACTION) : L. MAILLARD, J-B HERBIN, S. WATIOTIENNE (+ procuration Claudine MOREAU), J-C PAVAUX, le Conseil Municipal autorise le versement de cette cotisation annuelle.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215900374-20240405-7_05_04_2024-DE

S²LO

11 MARS 2024

MAIRIE
D'AVESNES LES AUBERT

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

59129 AVESNES LES AUBERT

« APPEL A COTISATION 2024 »

La commune d'AVESNES LES AUBERT doit à ACTION au titre de son adhésion pour l'année 2024 la somme de :

3 640 habitants x 0.20 € = **728 euros**

(Sept cent vingt huit euros)

dont nous vous demandons le règlement sur le compte d'ACTION.

Fait à AVESNES LES AUBERT

Le 20.02.2024

Isabelle LASSELIN



7 rue du 19 mars 1962 - 59129 AVESNES-LES-AUBERT
Tél : 03 27 82 29 82 - Fax : 03 27 82 29 89

Courriel : action.ala@wanadoo.fr - Tél. : 03 27 82 29 82 - Fax : 03 27 82 29 89 - www.association-action.org

7, rue du 19 mars 1962 - 59129 AVESNES-LES-AUBERT

Communes de : AVESNES-LES-AUBERT, BEAUVOISEN CIS, BRIASTRE, ESCAUDOEUVRES, GOUZEACOURT, HAUSSY, IWUY, MASNIERES, NOYELLES SUR ESCAUT, QUIEVY, RIEUX EN CIS, RUMILLY, ST AUBERT, ST HILAIRE LEZ CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST EN CIS, SAULZOIR, VILLERS EN CAUCHIES



Cofinancé par
l'Union européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
République Française



Région
Hauts-de-France



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

N° 8/05/04/2024 – TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS DIVERSES 2024 - DÉPENSES

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

DÉCISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en dépenses telles que proposées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

TARIFS DÉPENSES

	Tarif 2023	Proposition 2024
BOURSES COMMUNALES		
Les bourses communales sont réservées aux enfants d'AVESNES-LES-AUBERT, ayant obtenu le b et continuant leurs études Elles ne sont attribuées qu'une seule fois.		
Catégorie 1 : bourse aux enfants ayant obtenu le brevet et continuant leurs études	50,00 €	50,00 €
Catégorie 2 : bourse aux bacheliers continuant leurs études (sans conditions de ressources)	150,00 €	150,00 €
PRIME AUX NOUVEAUX NÉS		
	26,00 €	26,00 €
MÉDAILLES SAPEURS POMPIERS		
Union	16,00 €	16,00 €
Ancienneté argent sans rosette	21,00 €	21,00 €
Ancienneté argent avec rosette	24,00 €	24,00 €
Ancienneté vermeil sans rosette	24,00 €	24,00 €
Ancienneté vermeil avec rosette	27,00 €	27,00 €
MÉDAILLES SOCIÉTÉS MUSICALES		
60 ans	93,00 €	93,00 €
50 ans	57,00 €	57,00 €
40 ans	46,00 €	46,00 €
30 ans	36,00 €	36,00 €
25 ans	31,00 €	31,00 €
20 ans	21,00 €	21,00 €
15 ans	15,00 €	15,00 €
10 ans	10,00 €	10,00 €
5 ans	7,00 €	7,00 €
MÉDAILLES DE LA FAMILLE FRANÇAISE		
Bronze	39,00 €	39,00 €
Argent	46,00 €	46,00 €
Or	53,00 €	53,00 €
MÉDAILLES DU TRAVAIL		
Argent	22,00 €	22,00 €
Vermeil	24,00 €	24,00 €
Or	34,00 €	34,00 €
Grand oOr	79,00 €	79,00 €
MÉDAILLES DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES et COMMUNALES		
Argent	51,00 €	51,00 €
Vermeil	51,00 €	51,00 €
Or	51,00 €	51,00 €
DIVERS		
Tickets remis aux élèves des écoles, aux enfants de l'accueil de loisirs et aux participants des fêtes communales	1,50 €	1,50 €
Bons de boissons - Buvette	2,00 €	2,00 €

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avait donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

N° 9/05/04/2024 – TARIFS ET RÉMUNÉRATIONS DIVERSES 2024 - RECETTES

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

DÉCISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de tarifs et rémunérations diverses, en recettes telles que proposées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

TARIFS RECETTES

	Tarif 2023	Proposition 2024
LOCATION SALLE LANOY		
Pour réunion familiale uniquement	50,00 €	50,00 €
TARIFS RELATIFS AU CIMETIERE		
Concession perpétuelle, le mètre carré	100,00 €	100,00 €
Concession 50 ans, le mètre carré	60,00 €	60,00 €
Concession 30 ans, le mètre carré	50,00 €	50,00 €
Case funér. 50 ans 40x40 columbarium	800,00 €	1 200,00 €
Case funér. 30 ans 40x40 columbarium	600,00 €	1 000,00 €
Occupation caveau communal provisoire par jour, limité à 30 jours	1,00 €	1,00 €
Cave-urne 50 ans	1 200,00 €	1 200,00 €
Cave-urne 30 ans	1 000,00 €	1 000,00 €
Droit de déposer les cendres au jardin du souvenir (taxe de dispersion)	20,00 €	20,00 €
Réservation emplacement sur une colonne avec fourniture et pose d'une plaque gravée pour 30 ans	200,00 €	200,00 €
Réservation emplacement sur une colonne avec fourniture et pose d'une plaque gravée pour 50 ans	300,00 €	300,00 €
DROITS DE PLACE		
Emplacement à l'année	60,00 €	60,00 €
Emplacement occasionnel de 1 à 5 jours	50,00 €	50,00 €
TARIFS DIVERS		
Photocopie 1 page A4 (tirage spécifique)	0,20 €	0,20 €
Photocopie 1 page A3 (tirage spécifique)	0,30 €	0,30 €

RESTAURANT SCOLAIRE	Tarif 2023	Proposition 2024
	Le repas	Le repas
MATERNELLE		
1er et 2ème enfant	2,30 €	2,30 €
À partir du 3ème enfant	1,70 €	1,70 €
Enfants dont les parents sont au CCAS	1,70 €	1,70 €
Familles non imposables	2,00 €	2,00 €
Enfants de l'extérieur	2,90 €	2,90 €
PRIMAIRE		
1er et 2ème enfant	2,90 €	2,90 €
À partir du 3ème enfant	2,30 €	2,30 €
Enfants dont les parents sont au CCAS	2,30 €	2,30 €
Familles non imposables	2,60 €	2,60 €
Enfants de l'extérieur	3,90 €	3,90 €
ENSEIGNANTS OU EXTRAS	4,30 €	4,30 €
Pénalité (retard ou oubli)	5,00 €	5,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET MERCREDI

	Quotient fam. de 0 à 369 €	Quotient fam. de 370 à 499 €	Quotient fam. de 500 à 700 €	Quotient fam. de 701 à 800 €	Quotient fam. plus de 800 €
Périscolaire à l'heure	0,25 €	0,45 €	0,60 €	1,00 €	1,80 €
Mercredi à l'heure	0,25 €	0,45 €	0,60 €	1,00 €	1,80 €
ALSH à la semaine	10,00 €	18,00 €	24,00 €	32,00 €	40,00 €
Pénalité (retard périscolaire et mercredi)	10 € la demi-heure entamée				

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

N° 10/05/04/2024 – SIDEC – PARTICIPATION 2024

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

Afin de contribuer aux charges syndicales du Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis (SIDEC), il est demandé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le mode de participation 2024. Il vous est proposé une participation sous forme de participation directe comme en 2023.

DÉCISION

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2024 le mode de recouvrement des charges syndicales du SIDEC sous forme de participation directe comme en 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAUX, A. SORREAUX, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

**N° 11/05/04/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'AIDE DÉPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS
Volet « Voirie communale »**

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

Il est rappelé que la commune peut être éligible à des financements publics au titre du dispositif départemental « Villages et Bourgs » sur le volet « Voirie communale ».

En effet, le Département a souhaité accompagner les collectivités dans leurs projets de proximité et du quotidien. L'objectif est ici d'accompagner les projets de rénovation des voiries communales.

Dans le cadre du projet d'aménagement des rues Paul Vaillant-Couturier et Jules Guesde, la commune envisage de refaire la voirie communale située dans l'impasse Jules Guesde. Par ailleurs, elle envisage de rénover la couche de roulement d'une partie du chemin d'Avesnes-le-Sec (depuis la rue Karl Marx jusqu'au château d'eau) actuellement fortement dégradée.

Les dépenses liées à cette rénovation sont estimées à 57 312 € HT, avec un taux de subvention de 50% soit une subvention potentielle de 28 656 € HT.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention au titre de l'ADVB Volet Voirie communale pour les travaux de rénovation de l'impasse Jules Guesde et du chemin d'Avesnes-le-Sec,
- Sollicite une subvention de 50% du montant de la dépense prévisionnelle,
- Dit que la présente dépense soit inscrite au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION RÉFÉRENCÉE
N° 9/16/02/2024 DU 16 FÉVRIER 2024**

**N° 12/05/04/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
D.E.T.R. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT
COMMUNAL**

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

Il est rappelé que la commune peut être éligible à des financements publics au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024.

Elle peut notamment émarger à ce dispositif dans le cadre de travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation énergétique et participant à la transition écologique sur les constructions publiques.

La commune envisage la réalisation de travaux d'aménagement du bâtiment municipal qui accueillait auparavant le Trésor Public.

Les principaux travaux concerneront :

- La mise aux normes sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité,
- La rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment (nouvelles menuiseries, isolation des parois, des sols),
- L'installation d'un nouveau mode de chauffage performant et économique basé sur l'utilisation des énergies renouvelables.

Les dépenses liées à ces travaux et éligibles à la DETR sont estimées à 257 718 € HT (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Il est proposé de solliciter un accompagnement financier de 45%, soit une subvention de 115 973 € HT.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de travaux d'aménagement dans lesdits locaux,
- Sollicite de l'Etat une subvention de 115 973 € HT, soit un taux de subvention de 45% des dépenses d'investissement,
- Indique que le dossier DETR est constitué conformément aux attentes de la circulaire,
- Dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant maximum de la subvention sollicitée et le montant réellement accordé,
- Dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement d'un partenaire public non attribuée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, A. SORREAU, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION RÉFÉRENCÉE
N° 11/16/02/2024 DU 16 FÉVRIER 2024**

**N° 13/05/04/2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
D.E.T.R.
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE REMPLACEMENT DU
SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe déléguée aux Finances

Il est rappelé que la commune peut être éligible à des financements publics au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024.

Elle peut notamment émarger à ce dispositif dans le cadre de travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation énergétique et participant à la transition écologique sur les constructions publiques.

La commune envisage la réalisation de travaux au niveau de l'église.

Ces travaux concernent d'une part une mise aux normes en matière de sécurité incendie avec la création d'une sortie de secours côté jardin, et d'autre part le remplacement du système de chauffage actuel.

Les dépenses liées à ces travaux et éligibles à la DETR sont estimées à 50 668 € HT.

Il est proposé de solliciter un accompagnement financier de 45%, soit une subvention de 22 800 € HT.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de travaux de mise aux normes et de chauffage sur le bâtiment de l'église,
- Sollicite de l'État une subvention de 22 800 € HT, soit un taux de subvention de 45% des dépenses d'investissement, en indiquant que le dossier DETR est constitué conformément aux attentes de la circulaire,
- Dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant maximum de la subvention sollicitée et le montant réellement accordé,
- Et dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement d'un partenaire public non attribuée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 059-215900374-20240405-13_05_04_2024-DE



Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAUX, A. SORREAUX, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

**N° 14/05/04/2024 – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU
PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux
Travaux**

En date du 13 mars 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la prescription par arrêté de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification a pour but de permettre l'installation d'une caserne de gendarmerie sur l'ancien site SFM rue Henri Barbusse appartenant à l'EPF. En effet, ce site en reconversion a fait l'objet de la définition d'une orientation d'aménagement et de programmation au PLU et la vocation du site était d'y accueillir des logements. La caserne de gendarmerie étant un équipement de services à la population, il convient de procéder à la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation.

Il s'agit là d'une condition réglementaire nécessaire à la réalisation du projet.

En date du 13 février 2023, les services du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer ont confirmé la réalisation du projet de brigade de gendarmerie sur le site SFM. Un maître d'œuvre a été missionné par Partenord Habitat en septembre 2023.

Suite à toutes les phases de consolidation du projet, la commune a pris l'arrêté prescrivant la procédure de modification simplifiée du PLU en date du 5 octobre 2023.

Au titre de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Compte tenu de la notification du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées (rapport de présentation et notice descriptive) étant intervenue en date du 13 février 2024, il convient de délibérer sur les modalités de concertation publique.

Il est proposé les modalités suivantes :

- Information et présentation du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme via le bulletin municipal,
- Mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée pendant une durée d'1 mois avec création d'un registre spécifique disponible aux heures d'ouverture de la mairie permettant l'enregistrement des éventuelles observations émises,
- Possibilité pour le public d'adresser des observations par courrier à Monsieur le Maire, 3 rue Camélinat 59 129 Avesnes-les-Aubert. Ces courriers seront annexés au registre.

La période de consultation se déroulera à compter du lundi 22 avril pour une période de 30 jours.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal approuve les modalités de la mise à disposition du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2024, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, C. PORTIER, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAUX, A. SORREAUX, D. GERNEZ, E. LEGRAND, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, E. LEDUC, C. CLAISSE, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J-M BERNIER à R. TESSON, F. BOZION à A. BASQUIN, C. MOREAU à S. WATIOTIENNE, Y. CHASTIN à C. CLAISSE, A. GOFFART à A. BISIAUX, D. RUELLE à C. MASSE.

Secrétaire de séance : M. T. CARON.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

N° 15/05/04/2024 – RÉNOVATION DE FAÇADES – ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS

Exposé de Monsieur Jean-Claude PAVAUX, Adjoint délégué au Cadre de Vie et à la Transition Énergétique

Par délibération en date du 11 Mars 2022, l'Assemblée a décidé dans le cadre de l'amélioration de l'aménagement urbain, de renouveler à compter du 1^{er} avril 2022 le subventionnement lié aux travaux de rénovation des façades, en fixant les critères à respecter et le montant des différentes aides.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour l'embellissement de la Commune, il a été proposé de la renouveler pour les particuliers mais aussi de l'étendre aux commerçants et artisans avesnois par l'octroi d'une prime.

À ce jour, 3 nouveaux dossiers recevables au vu des critères d'attribution, ont été reçus en Mairie. Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Marie ACQUISTAPACE – 5 rue Karl Marx
- Madame Myriam DONSBECK – 17 rue Paul Vaillant-Couturier
- Monsieur Manuel GODART – 2 rue Chanzy

Vu la Commission « Cadre de Vie et Transition Énergétique » réunie le 25 mars 2024 qui a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation des façades à ces demandeurs dans les conditions suivantes :

- Monsieur Jean-Marie ACQUISTAPACE = 386,10 € (travaux d'enduit projeté).
- Madame Myriam DONSBECK = 450 € (travaux d'enduit projeté et de rejointoiement).
- Monsieur Manuel GODART = 450 € (travaux d'enduit projeté).

Il est précisé que la prime ne sera versée qu'après réception en Mairie des justificatifs de réalisation et de règlement des travaux concernés.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation de façades à ces demandeurs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication le 12 AVR. 2024

Pour extrait conforme,

Monsieur Alexandre BASQUIN



Maire d'AVESNES-LES-AUBERT

Monsieur Thomas CARON



Le secrétaire de séance

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.